



Appel à projets 2026

Mobilités internationales

Date de clôture : **12 novembre
2025**

La Rochelle Université lance un appel à projets pour les mobilités internationales.

1. Conditions d'éligibilité

Cet appel à projets concerne des projets de mobilité internationale portés par des **enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs, BIATSS**. Peuvent candidater les personnels permanents ainsi que les contractuels dès lors que l'action pourra être réalisée sur la période de leur contrat.

Les actions proposées s'inscrivent dans la stratégie de l'établissement et visent à renforcer l'internationalisation de l'offre de formation et de la recherche.

Les demandes mixtes émergeant sur la recherche et la formation seront également prioritaires. Pour ces dossiers, il conviendra de préciser la dominante, ce qui aura des conséquences sur le circuit de validation des dossiers.

Pour les projets relevant de la formation, une priorité sera donnée aux mobilités dans les pays où le nombre places pour nos étudiants sont inférieures à la demande et aux destinations où il existe un déséquilibre entre les entrants et les sortants, afin de favoriser la mobilité entrante.

2. Financement

L'aide sera attribuée en fonction du budget prévisionnel détaillé dans le formulaire de candidature. La participation du laboratoire ou de la structure porteuse au financement de l'opération est requise à hauteur de 20% minimum pour les mobilités en Europe et 10% hors d'Europe, ce qui constitue une condition de recevabilité.

Pour l'ensemble des mobilités, le financement sera accordé en fonction du budget proposé avec un plafond de 1 000€ pour une semaine en Europe et 2 000€ pour une semaine hors Europe, puis 600€ par semaine supplémentaire. La durée recommandée est d'une semaine maximum pour les projets portant sur des formations et de deux semaines minima pour les projets portant sur la recherche. Pour les projets relevant de la formation, une seule mobilité pourra être financée par projet d'un même département.

Les projets devront nécessairement être réalisés au cours de l'année 2026. Il en est de même pour les dépenses concernées.

3. Critères de sélection

Les dossiers seront évalués sur la base des critères suivants :

- Adéquation moyens / projet ;
- Clarté du dossier (qualité rédactionnelle, accès à des non spécialistes) ;
- Implication et soutien du laboratoire / de la structure porteuse ;
- Retombées pour l'établissement.

D'autre part, l'AAP Mobilités internationales ayant pour objectif de soutenir en amont une action qui devra nécessairement avoir une suite, il est demandé au porteur ou à la porteuse :

- D'exposer la trajectoire dans laquelle s'inscrit l'action proposée (actions passées et à venir) ;
- D'énoncer le cas échéant la forme que prendra la poursuite de l'action et les financements envisagés.

4. Engagement du porteur

Le bénéficiaire de l'ACI s'engage à :

- Réaliser un compte rendu (doc en pj) et l'envoyer à aap-mobilite-internationale@univ-lr.fr une fois l'action réalisée et au plus tard le 31 décembre 2026 ;
- Afficher le soutien de l'établissement sur les différents supports.

5. Modalités de dépôt et calendrier

Le formulaire de candidature ci-joint doit être complété par le porteur ou la porteuse et transmis pour validation et signature :

- au laboratoire pour les projets de recherche,
- au département puis à la composante pour les projets de formations.

Pour les structures proposant plusieurs projets, un classement des dossiers par les laboratoires et les départements est demandé.

Les laboratoires ou les départements devront envoyer les dossiers validés et classés au plus tard le 12 novembre 2025 à l'adresse mail: aap-mobilite-internationale@univ-lr.fr.

Les dossiers de mobilité internationale seront examinés à la commission mixte internationale.